



Saint-Laurent, le 19 août 2011

Communiqué pour diffusion immédiate

Aux présidents d'organisation et d'association de hockey mineur de la Région du Lac St-Louis

Objet : Résolution – Réglementation du Hockey Féminin

Mesdames, Messieurs,

Suite à sa dernière réunion, le conseil d'administration de Hockey Québec a invalidé la récente résolution de Hockey Lac St-Louis en ce qui attrait à la réglementation du hockey féminin.

Hockey Québec comprend la prise de position du conseil d'administration de la Région afin de promouvoir le Hockey Féminin mais ne peut reconnaître cette résolution puisque la procédure est déjà établie à l'intérieur de la réglementation de Hockey Québec (article 4.8).

Cependant, tout comme Hockey Lac St-Louis, Hockey Québec tient au développement du Hockey Féminin et l'organisme provincial est à travailler avec les différents partenaires, sur la mise en place de divers outils afin de bien encadrer et de promouvoir de façon optimale le programme du Hockey Féminin sur la scène provinciale. Étant donné l'importance de ces décisions, une analyse exhaustive de la situation sera mise de l'avant prochainement.

Par conséquent, la Région du Lac St-Louis doit maintenir le statu quo de la saison dernière par rapport à la réglementation du Hockey Féminin, et par le fait même suivre la réglementation de Hockey Québec pour l'enregistrement des filles au Hockey mineur.

Cordialement,

Jean-Pierre Fortier
Président
Hockey Lac St-Louis

CC : Membres du conseil d'administration - Hockey Lac St-Louis
Membres du conseil d'administration - Hockey Québec
Christopher Sides, Responsable régional du Hockey Féminin – Hockey Lac St-Louis
Directeurs du Hockey Féminin de la Région du Lac St-Louis
Registraires d'organisation et d'association de hockey mineur de la Région du Lac St-Louis